

SEANCE DU 02 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le deux février à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, DUCROQ Philippe, PETIT Yves, HALBOURG Eric, HAMOUIS Fabienne, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, BIARD Christophe, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, LEURY Tony, RENOULT Jean-Luc.

Excusée : FAUVEL Catherine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

BULLETIN MUNICIPAL

Mme le Maire propose la composition d'une commission dont les membres participeront à la création du bulletin municipal annuel.

Mr Yves Petit, Mmes Dannebey Barbara, Hamouis Fabienne, Montier Nadine, se portent volontaires et sont nommés Membres de la Commission Bulletin Municipal par le Conseil.

La question se pose d'une participation financière que pourraient avoir à verser les commerçants posant une annonce publicitaire dans le Bulletin. Mme le Maire demande aux Conseillers de réfléchir sur les montants qui pourraient être demandés afin de décider de l'opportunité de la participation et d'en fixer les tarifs à une prochaine réunion.

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé d'inclure au bulletin municipal le résumé du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) concernant Motteville pour information.

INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PDIPR (modifiant la délib.44/2015)

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 10 novembre 2015, il avait été décidé d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux suivants : CR5, CR 8, CR 11, CR 13, CR 14, sente rurale 16, CR 20, CR 22, CR 27. Depuis, il a été constaté que les travaux d'aménagement liés à la création de l'autoroute A150 ont déjà inclus la sente rurale 16 et le CR 13. En conséquent, les Membres du Conseil rectifient comme ci-après la délibération du 10 novembre 2015 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1/ accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin rural	Section cadastrale
CR 5	B3
CR 8	A
CR 11	A
CR 14	B1
CR 20	A
CR 22	A
CR 27	B1

Les autres articles demeurent inchangés.

1 % AUTOROUTE – SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES JOINTS AUX MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe le Conseil qu'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux a été accordée à la commune et que la convention est revenue signée des parties.

Elle rappelle que trois devis avaient été fournis lors de la demande de subvention et que les entreprises acceptent de maintenir leurs prix.

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
Lejeune Sébastien	29 992.75	35 991.30
Les constructions d'antan	48 032.56	57 639.07
THOMAS TP	48 565.74	58 278.89

Mme le Maire rappelle que le bâtiment date du 17^{ème} siècle et qu'il convient de le restaurer dans les règles de l'art. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de demander aux entreprises de revoir leurs propositions afin d'offrir tous les mêmes prestations.

DECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE ET SECURISATION DU SITE

Mme le Maire informe les Conseillers qu'une subvention de l'Etat (DDTM) a été accordée à hauteur de 21 044 € HT pour la déconstruction de l'ancienne école maternelle désaffectée suite à la découverte d'une cavité souterraine à son aplomb, et la sécurisation du site.

Démolition : Compte tenu de la spécificité du chantier une seule entreprise a soumissionné :
Entreprise MARELLE SARL à Alvimare 76 : Montant total HT 15 554.00 € TTC 18 664.80 €

Les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire et à l'unanimité des votes :

- décident de faire effectuer les travaux dans les meilleurs délais
- acceptent le devis pour son montant
- disent que le financement sera inscrit au BP 2016
- autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Pour rappel : les diagnostics plomb et amiante ont dû être exécutés en amont par l'entreprise BC2E pour un montant total HT de 3 690,00 € (TTC 4 428 €) ce qui amènera le montant total HT des travaux à la somme de 19 244 €.

MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe que Mme Boutard exploitant du fonds du commerce de proximité de Motteville demande que la commune, propriétaire, mette aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapées, les toilettes du bâtiment. Pour information, un devis a été établi, qui estime la dépense à 6 291 € HT (7 549.20 € TTC)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de demander des précisions complémentaires sur les aides de l'Etat et du Département qui pourraient être accordées pour cette mise aux normes.

TRAVAUX SUR LES VITRAUX DE L'EGLISE

Mme le Maire informe que les travaux de restauration des vitraux de l'église ont été achevés par l'atelier DELANDREMARE, maître verrier, et qu'il a été constaté la grande qualité du travail accompli.

Elle informe que la rosace est également en mauvais état et qu'il conviendrait de la déposer afin d'éviter un descellement et une chute puis de la restaurer et de la reposer. Un devis a été proposé par l'atelier DELANDREMARE, pour ces travaux. Il s'élève à la somme HT de 8 841 €.

Mme le Maire précise que des subventions peuvent être demandées à l'Etat (pour 20 %) et au Département (pour 20 à 30 %).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire exécuter les travaux
- de les confier à l'atelier DELANDREMARE
- d'accepter le devis pour son montant
- de déposer des demandes de subventions auprès des services de l'Etat et du Département
- d'inscrire la dépense au BP 2016
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne exécution du projet.

RADARS PEDAGOGIQUES

Mme le Maire informe que les services de l'Etat peuvent subventionner à hauteur de 500 € la fourniture et la pose de radars pédagogiques.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant la configuration de la commune ne trouvent pas opportune l'implantation de radars pédagogiques ; de plus, ils s'interrogent sur le coût de l'entretien d'une telle installation. Ils décident (9 conseillers contre) de ne pas donner suite à la proposition.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire informe que Mr le Président de la Communauté de Communes propose une adhésion des communes à un groupement de commande « simple » pour des travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de ne pas adhérer au groupement pour 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Pour information :

Travaux de voirie à Runetôt : il est constaté un écoulement insuffisant des eaux pluviales ; il conviendrait de réaliser un caniveau pour diriger le surplus des eaux pluviales vers le puisard existant.

Abribus à Runetôt : Mme le Maire informe que l'abribus a été réparé et replacé et peut à nouveau recevoir les enfants du transport scolaire ; elle précise que l'intégralité du montant de la réparation a été couverte par l'indemnisation de l'assurance.

Régie de transport : le nouveau car fiat sera livré fin mars.

Ancien presbytère : l'appartement F1 du rez-de-chaussée a été libéré au 31 janvier 2016 ; il est libre à la location.

PLU : la prochaine réunion est prévue le vendredi 12 février à 10h en mairie.